

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR
LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

8. Résolution concernant la création d'un centre de formation pour l'aménagement de la faune en Afrique francophone

Etant donné la nécessité reconnue par tous de former un personnel spécialisé dans l'aménagement de la faune et dans la gestion des parcs nationaux des pays en voie de développement, après la création en Afrique orientale d'un «College of African Wildlife Management») pour les pays d'expression anglaise, étant donné enfin que les pays d'Afrique tropicale d'expression française ne disposent pas encore d'un tel établissement, la

8e Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

recommande qu'un Centre de Formation pour le personnel chargé de l'aménagement de la faune africaine soit établi en Afrique francophone et invite instamment les gouvernements et organisations locales et privées à apporter sans délai leur aide à la réalisation de ce projet.